

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE REVEL

74 Place de la Mairie

38420 REVEL

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL RANGEMENT
POUR L'ÉCOLE ET LES ASSOCIATIONS**

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des offres

Le jeudi 03 novembre 2016 à 12 h 00 Heures

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

COMMUNE DE REVEL

ARTICLE 1 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

- 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION
- 1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION
- 1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION
- 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS
- 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS
- 2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES
- 2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

- 3.1 - MAITRISE D'OUVRAGE
- 3.2 – MAITRISE D'OEUVRE

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES OFFRES

- 5.1 - DOCUMENT À PRODUIRE
- 5.2 - VARIANTES

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER
- 7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Article 1: Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Construction d'un local rangement pour l'école et les associations pour la commune de REVEL.

Lieu(x) d'exécution : Commune de REVEL (38420).

1.2 - Étendue de la consultation

Le présent marché public est passé après mise en concurrence, en application de l'ordonnance N°2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016, relatifs aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux seront réalisés en une tranche de travaux, sans option.

Les offres seront conformes au projet.

Les variantes sont autorisées.

La dévolution des travaux se fera par marchés séparés.

L'opération sera allotie en 3 lots ci-après :

Lot 1 : Travaux de terrassement, VRD et maçonnerie

Lot 2 : Serrurerie

Lot 3 : Électricité

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Pour toute offre, il ne sera pas accepté de sous-traitants.

La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots et remettront un acte d'engagement dûment renseigné et signé **par lot**.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débuteront à compter du 19/12/2016 jusqu'au 10/03/2017 et en période de vacances scolaires. Période de préparation et études d'exécution à prévoir en amont.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter, en application de l'ordonnance N° 2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016, relatifs aux marchés publics, une offre comportant des variantes dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation, sous la condition de respecter le programme ci-annexé.

Toute variante suggérée ou libre devra recevoir l'agrément du maître d'œuvre.

2.2.2 - Options

Le projet objet de la présente consultation ne présente pas d'option.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité et finances publiques. Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

Commune de REVEL 74 place de la Mairie 38420 REVEL
Personne responsable du marché : **Monsieur Bernard MICHON, Maire**

3.2 – Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : **Sylvaine LADAKIS, architecte dplg**
La mission du maître d'œuvre est une mission de base.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Carnet de plans APLJ-1014-dce du projet
- Le cadre du DPGF à renseigner

Article 5 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat retenu suite à l'appel à candidature lancé par la Commune de REVEL.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **L'acte d'engagement (A.E.)** à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- **La décomposition du prix global forfaitaire** (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- **La liste des plans** à accepter, dater et signer
- **Les attestations d'assurances RC et décennales**
- **Les attestations de Qualification professionnelle** (Qualibat, Qualifélec...), de référencement Qualité (ISO 9001...) et Environnemental (ISO 14001).
- **La liste des références** de chantiers comparables ou assimilés ainsi que la **liste des moyens** mis en œuvre.

5.2 -Variantes

Pour chaque variante présentée, les concurrents établiront un dossier particulier en indiquant, outre le montant de l'offre correspondant à cette variante :

- la refonte du C.C.T.P. qui est nécessaire pour l'adapter à la variante proposée.

Article 6 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'ordonnance N° 2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016, relatifs aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante

Prix des prestations : 55%

Capacité des entreprises pour réaliser le projet : 25%

Délai d'exécution : 20%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et reportées à l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats prévus à l'ordonnance N° 2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016, relatifs aux marchés publics. Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

NOTA : Concernant les droits de préférence, les dispositions de l'ordonnance N° 2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016, relatifs aux Code des marchés publics s'appliquent.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p>CONSTRUCTION D'UN LOCAL RANGEMENT POUR L'ÉCOLE ET LES ASSOCIATIONS COMMUNE DE REVEL LOT N° : NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli devra être remis

- En mains propres à la mairie, contre récépissé, aux horaires d'ouverture suivants :
 - Lundi de 13 h à 17 h
 - Mardi de 14 h à 19 h
 - Vendredi 14 h à 18 h
 - Samedi 8 h 30 à 11 h 30
 - Exceptionnellement le Jeudi 03/11/16 la mairie sera ouverte de 8 h à 12 h.
- ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE REVEL
74 Place de la Mairie
38420 REVEL
Monsieur Bernard MICHON

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées

ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

7.2 – Transmission électronique

La dématérialisation de la procédure n'est admise que pour l'envoi du dossier de consultation aux entreprises.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) ou technique(s) :

Sylvaine LADAKIS 68 Route des Contamines – 38420 Revel Tel : 07 86 27 86 41 e-mail : syladakis@free.fr